

Charte du dispositif baby-sitting dating

(À compléter et à transmettre au Centre Social)

Qu'est-ce que c'est ?

Le baby-sitting dating met en relation le(s)jeune(s) à partir de 16 ans et le(s) parent(s) qui souhaitent faire garder leur(s) enfant(s) de manière occasionnelle ou régulière contre une rémunération.

Le cadre légal : la garde d'enfant fait partie de la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur (consultable sur Internet www.legifrance.gouv.fr convention n°3180) et est assimilée à une tâche à caractère familial - niveau 2.

Dans le cadre de ce dispositif :

Le(s) parent(s) et le baby-sitter doivent se mettre en accord sur les termes d'un contrat privé les unissant, et le respecter. Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters devra être résolu directement entre les deux parties. La Collectivité de Magny-les-Hameaux sera déchargée de toute responsabilité en cas de problème entre le(s) parent(s) et le ou la baby-sitter.

Le(s)parent(s) s'engage(nt) à :

- Remplir la fiche d'inscription
- Prendre connaissance, accepter et signer la présente charte
- Déterminer au préalable et conjointement avec le ou la Baby-sitter toutes les modalités de garde (arrivée, horaires, prestations, tarifs, retour, tâches)
- S'assurer d'avoir une « assurance responsabilité civile » à jour (le plus souvent Intégrée au contrat multirisque habitation)
- Respecter le droit du travail
- Assumer pleinement leurs responsabilités d'employeur
- Informer par tous les moyens possibles le ou la Baby-sitter de toutes modifications d'horaires afin de s'assurer notamment des conséquences éventuelles qui en découlent (transport pour le retour etc...)
- Les parents doivent également rester joignables pendant toute la période de garde

Le Baby-Sitter s'engage à :

- Être âgé(e) de 16 ans (révolus)
- Remplir la fiche d'inscription
- Prendre connaissance, accepter et signer la présente charte
- Faire signer l'autorisation parentale (joint à la fiche d'inscription) pour les mineurs
- Certifier avoir pris connaissance de la législation en vigueur

- S'assurer d'avoir une « assurance responsabilité civile » à jour
- Déterminer au préalable et conjointement avec le(s) parent(s) toutes les modalités de garde (arrivée, horaires, prestations, tarifs, retour, tâches)
- Respecter le domicile des parents et leur vie privée
- Honorer tous les rendez-vous (entretiens, gardes) pris avec le(s) parent(s) ou l'(es) informer suffisamment à l'avance en cas d'empêchement, recontacter systématiquement les parents qui laissent un message et rester joignables pendant la garde
- Veiller à la sécurité morale et physique des enfants et tenir compte des consignes et des recommandations des parents

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

☐ baby-sitter (mineur ou majeur)

☐ le(s) parent(s) qui souhaite(nt) faire garder son ou ses enfant(s)

☐ Certifie exactes les informations contenues dans mon inscription et accepter la charte du baby-sitting dating

Fait à Magny-les-Hameaux

Le :

signature

(précédée de la mention "lu et approuvé")

Centre Social pôle Albert Schweizer



01 30 52 22 00



Centre.social@magny-les-hameaux.fr